Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le
ID : 064-216401471-20231030-30102023DCM1-DE

BEJKOITZE
BRISCOUS

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal

Séance du 30 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Convocation adressée le 26/10/2023
Affiché le 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence du 1er Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Sophie BAGNERIS, Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Cédric DESTRIBATS, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Gaëlle REISDORFFER, Mado ROULLIER.

Absents : Fabienne AYENSA (procuration à Patrick ELIZAGOYEN), Anne-Marie JOCOU (procuration à Agnès ETCHEBARNE) Virginie JOCOU, Hegoa LARRE (procuration à Cédric DESTRIBATS), Jean-Louis ROUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sébastien LASSEGUETTE

DCM 1 : Electrification rurale – Programme « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2023 Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°25X053

M. David LARREGUY Adjoint à la voirie – réseaux - développement économique et agriculture informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Extension BT alimentation propriété BARHENNE

M. Le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT SDEL - CETELEC.

M. LARREGUY précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2023 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de M. LARREGUY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus et charger le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux

- **APROUVE** le montant des travaux et de dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

• Montant des travaux TTC	22 164.84 €
• Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 216.48 €
• Frais de gestion du TE 64	923.54 €
TOTAL	**25 304.86 €**

Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le
ID : 064-216401471-20231030-30102023DCM1-DE

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décom

• Participation FACE	16 254.22 €
• TVA préfinancée par TE64	4 063.55 €
• Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	4 063.55 €
• Participation de la commune aux frais de **gestion (à financer Sur fonds libres)**	923.54€
TOTAL	**25 304.86 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE BRISCOUS - BESKOITZEKO HERRIKO ETXEA - 64

Le 1er Adjoint par suppléance,

Patrick ELIZAGOYEN